



Mairie de Larra

Envoyé en préfecture le 24/01/2017

Reçu en préfecture le 24/01/2017

Affiché le

Reçu en préfecture

ID : 031-213105927-20170123-201718-DE

**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt-trois janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 18 janvier 2017, sous la présidence de Gérard JANER, Maire.

Présents : BUSQUE Alain, BUSQUE Patricia, CADAMURO Joëlle, CAUQUIL Marie-Noëlle, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, DONNOT Eric, FRUTUOZO Yves, HOLLEMAN Arnold, JANER Gérard, MODESTO Jérôme, SCUDIER Muriel

Absents ayant donné procuration : Olivier GINESTE pour Patricia BUSQUE, Sébastien DUBURC pour Gérard JANER

Absents excusés : Jean-Louis MOIGN

Secrétaire de séance : Muriel SCUDIER

2017-1 -8

Conclusion marché public d'études en vue de la révision d'un Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin de maîtriser le développement de l'urbanisation sur le territoire communal, le conseil municipal a décidé de réviser son Plan Local d'Urbanisme, par délibération en date du 30 mai 2016.

Les études pour réaliser ce projet nécessitent de conclure un marché public de services, afin de confier ce dossier à un prestataire privé.

A cet effet, une consultation a été lancée par la parution d'un avis d'appel public à concurrence sur la plateforme <http://www.ladepeche-marchespublics.fr> le 7 septembre 2016, avec une date limite de remise des offres fixée au **21 octobre 2016 à 12h**.

4 bureaux d'études ont répondu dans les délais fixés. Après analyse de l'ensemble des offres, la proposition du groupement mené par la société PAYSAGES, pour un montant de **30 970 € HT pour la tranche ferme** et de **4 900 € HT pour la tranche optionnelle**, a été considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, décide :

1. D'autoriser le maire à conclure le marché public de services pour la révision d'un Plan Local d'Urbanisme avec le groupement mené par la société PAYSAGES ;

2. Que ce marché sera réalisé pour les montants estimatifs de **30 970 € HT pour la tranche ferme** et de **4 900 € HT pour la tranche optionnelle**, figurant à l'acte d'engagement ;

3. Que le délai global d'exécution de ce marché sera de **15,5 mois pour la tranche ferme**, et de 17,5 mois si la tranche optionnelle est affermie, hors délais de validation de l'acheteur, délais administratifs incombant au maître d'ouvrage, temps de notification aux Personnes publiques associées et temps d'enquête publique.

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Maire, Gérard JANER

